

Manuel relatif à la gestion des matières dangereuses

Directives pour l'expédition avec la Poste



Table des matières

Introduction	3
Préparation pour un transport de marchandises dangereuses	4
Interdictions de transport	5
3.1 Colis	5
3.2 Courrier	5
3.3 Marchandises	6
3.4 Swiss-Express «Innight»	6
Marchandises dangereuses dans le canal national des colis	7
4.1 Marchandises dangereuses autorisées	7
4.2 Emballage et désignation de marchandises dangereuses autorisées sélectionnées	8
4.2.1 Marchandises dangereuses en quantités limitées (3.4 ADR)	8
4.2.2 Marchandises dangereuses en quantités exceptées (3.5 ADR)	10
4.2.3 Piles au lithium de faible puissance et appareils contenant des piles au lithium à faible puissance	11
4.2.4 Briquets ou recharges pour briquets	13
4.2.5 UN3373, matière biologique, catégorie B	14
4.2.6 Échantillons de laboratoire	15
4.2.7 Matériel ou équipement médical	16
4.2.8 Neige carbonique	17
4.2.9 Pas de bouteilles en verre, conformément à la disposition spéciale 653 ADR	18
Marchandises dangereuses dans le canal national du courrier	19
5.1 Marchandises dangereuses autorisées	19
5.2 Marchandises dangereuses exclues du transport	19
5.3 Emballage et désignation des marchandises dangereuses autorisées	19
5.3.1 UN3373, matière biologique, catégorie B	19
5.3.2 Échantillons de laboratoire	20
5.3.3 Matériel ou équipement médical	21



Introduction

Le transport des marchandises dangereuses est soumis aux dispositions nationales de la SDR, Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route, et aux dispositions internationales de l'ADR, Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Ces règlements s'appliquent pour vous, en tant qu'expéditeur, comme pour la Poste, en tant que transporteur.

Voici à quoi doit veiller l'expéditeur: seules sont transmises au transporteur des marchandises dangereuses autorisées au transport; celles-ci sont classées, marquées et emballées correctement; les entreprises de transport sont informées sur le type et la quantité des marchandises dangereuses; les documents requis le cas échéant sont remplis correctement et remis au transporteur.

Il est également important que le personnel expédiant des marchandises dangereuses soit formé au préalable et régulièrement par la suite en fonction des tâches.

Vous trouverez dans le présent manuel des informations importantes pour l'expédition de marchandises dangereuses dans le canal des colis ou du courrier. Ces informations ne sont toutefois pas exhaustives. Si vous avez des questions ou des demandes de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse matieresdangereuses@post.ch.

Veuillez noter que le transport de marchandises dangereuses par le canal du courrier et des colis est payant. Veuillez tenir compte également des marquages de la Poste pour les lettres (code Datamatrix et LAB) et les colis (code à barres de prestation complémentaire). Vous trouverez des informations et des prix complémentaires sur nos pages web.

De nombreuses marchandises dangereuses qui ne peuvent pas être transportées dans le canal des lettres ou des colis peuvent être transportées dans le [canal des marchandises](#).

Contact: stueckgut@post.ch

Outre le canal des marchandises, il existe d'autres possibilités de transport par [Swiss-Express Innight](#)

De plus, nous pouvons stocker de nombreuses substances dangereuses conformément à la loi.

Contact: ksvillmergen@post.ch

Préparation pour un transport de marchandises dangereuses

Avant l'envoi, vérifiez s'il s'agit de marchandises dangereuses au sens des dispositions relatives au transport.

Les outils suivants sont à votre disposition pour cela:

- Fiche de données de sécurité du fournisseur
- Bulletins de livraison
- Identification de l'emballage d'expédition du fournisseur
- Les règlements ADR (partie 2 ADR, règlements de classification et tableau 3.2B, liste par ordre alphabétique des numéros ONU)

Sur la base du numéro ONU et d'éventuels éléments supplémentaires de classification tels que le groupe d'emballage, le code de classification ou les prescriptions particulières, il est possible de vérifier dans l'ADR si une dérogation peut être appliquée pour la marchandise dangereuse concernée, sur la base de laquelle des exigences moins strictes pour l'emballage et la dispense de l'obligation d'établir un document de transport ADR peuvent être appliquées. Il s'agit toujours de marchandises dangereuses et les règlements correspondants pour chaque dérogation doivent être appliqués correctement en conséquence.

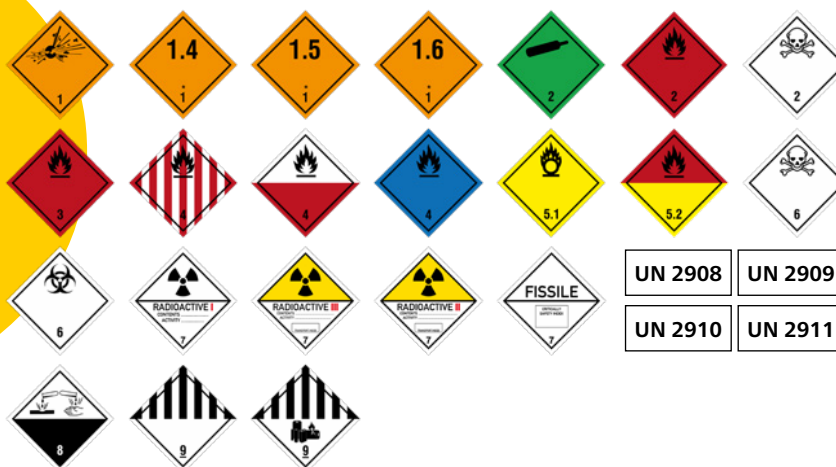


L'ADR peut être téléchargé en allemand et en français à partir de la page de l'OFROU ou acheté auprès d'une entreprise spécialisée.

Interdictions de transport

3.1 Colis

Les marchandises dangereuses pour lesquelles aucune exemption relative à la quantité emballée ou à une prescription particulière ne s'applique, ainsi que les matières radioactives en colis exemptés, sont exclues du transport dans le canal national des colis.



En outre, les batteries humides, par exemple les batteries de voitures classées sous les numéros ONU 2794 et 2795, sont également exclues du transport, sauf si elles sont emballées de manière à ce que la batterie ne puisse pas se renverser pendant le transport, qu'il ne se produise aucune fuite d'acide de la batterie même en cas de renversement du colis et que l'acide de la batterie qui s'écoulerait éventuellement soit entièrement absorbé.

Exemples de marchandises dangereuses interdites:

- Feux d'artifice, bombes de table, cierges magiques
- Piles et batteries au lithium > 100 Wh
(batteries de vélos électriques, batteries d'appareils manuels puissants, etc.)
- Piles au lithium endommagées
- Peintures contenant des solvants dans des conteneurs de plus de 5 litres
- Réservoirs d'oxygène, quelle que soit leur taille.
- Etc.

3.2 Courrier

Les marchandises dangereuses ne peuvent pas être transportées dans le canal du courrier en vertu des directives de transport de marchandises dangereuses par route (ADR). Exceptions: matières biologiques de la catégorie B et échantillons de laboratoire humains ou vétérinaires exemptés.

Interdictions de transport

3.3 Marchandises

Sont exclus du transport en tant que marchandises:

Classe 1: Matières et objets explosibles sauf division 1.4

Classe 4.1: Matières autoréactives et matières qui polymérisent nécessitant un contrôle de température

Classe 5.2: Peroxydes organiques nécessitant un contrôle de température

Classe 7: Matières radioactives sauf colis exceptés

Marchandises dangereuses à haut risque selon 1.10.3 ADR

Le transport de marchandises dangereuses dans des réservoirs de plus de 3 m³ de capacité

3.4 Swiss-Express «Innight»

Sont exclus du transport avec Swiss-Express Innight:

Classe 1: Matières et objets explosibles sauf division 1.4

Classe 4.1: Matières autoréactives et matières qui polymérisent nécessitant un contrôle de température

Classe 5.2: Peroxydes organiques nécessitant un contrôle de température

Classe 7: Matières radioactives sauf colis exceptés

Marchandises dangereuses à haut risque selon 1.10.3 ADR

Matières dangereuses dépassant les limites des exemptions liées aux quantités transportées par unité de transport selon 1.1.3.6 ADR

4 Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

4.1 Marchandises dangereuses autorisées

Seules peuvent être expédiées dans le canal national des colis les marchandises dangereuses qui, du fait de leur classification, d'une disposition spéciale ou de la quantité maximale autorisée par envoi, sont exemptées partiellement ou intégralement des directives concernant le transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

Description de l'exemption (lieu de la découverte dans l'ADR)	Identification des envois
Marchandises dangereuses en quantités limitées (Chapitre 3.4 ADR)	
Marchandises dangereuses en quantités exceptées (Chapitre 3.5 ADR)	
Batteries au lithium de faible puissance (Disposition spéciale 188, chapitre 3.3 ADR)	
UN 3373 Matière biologique, catégorie B (Disposition spéciale 650, chapitre 3.3 ADR)	
Échantillons de laboratoire: Échantillon humain exempté Échantillon animal exempté (Sous-section 2.2.6.1.5.8 ADR)	
Matériel médical usagé Équipement médical usagé (Sous-section 2.2.62.1.5.9 ADR)	
Petites bouteilles de gaz avec UN 1006 ARGON COMPRIMÉ UN 1013 DIOXYDE DE CARBONE UN 1046 HÉLIUM COMPRIMÉ UN 1066 AZOTE COMPRIMÉ Produit de la pression d'épreuve par la capacité au maximum 152 bar.litres (Disposition spéciale 653, chapitre 3.3 ADR)	
Neige carbonique (Sous-section 5.5.3.4 ADR)	
UN 1057 Briquets au maximum 10 kg par colis (Disposition spéciale 658, chapitre 3.3 ADR)	

Cette liste n'est pas exhaustive.

Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

4.2 Emballage et désignation de marchandises dangereuses autorisées sélectionnées

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des prescriptions en matière de désignation et d'emballage, ainsi que d'autres informations importantes concernant diverses exemptions. Cette liste n'est pas exhaustive.

4.2.1 Marchandises dangereuses en quantités limitées (3.4 ADR)

Entrent dans cette catégorie de nombreux produits du quotidien tels que les bombes aérosols, les produits de nettoyage puissants, les solvants, les produits de désinfection, les parfums, les allumettes, sans oublier les substances et préparations chimiques et les objets dangereux.

Emballage

Un emballage extérieur solide (capitoné)

Un emballage intérieur (fermeture hermétique, double protection contre l'ouverture involontaire, ouverture vers le haut pour les liquides, protégé pour empêcher tout contact)

⚠ Attention, les emballages intérieurs en verre doivent être protégés individuellement. Ils doivent en outre être placés dans des emballages intermédiaires rigides.



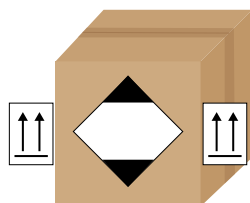
Veillez également tenir compte de notre [Aide-mémoire pour l'envoi](#) lors de l'emballage



Identification

Losange noir-blanc-noir pour les marchandises dangereuses en quantités limitées 100 x 100 mm (pour les petits envois, le losange peut être réduit à 50 x 50 mm)

Flèches d'orientation sur deux côtés opposés pour les liquides. Poids brut (si non transmis électroniquement)



Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

Quantité

La quantité maximale par emballage extérieur est de 30 kg.

La quantité maximale par emballage intérieur est indiquée dans le tableau 3.2A, colonne 7a ADR. Procéder comme suit pour déterminer la quantité maximale autorisée: si la colonne 7a contient un 0, le numéro ONU ne peut pas être transporté en tant que marchandise dangereuse en quantités limitées.

- Retrouver le numéro ONU, y compris les informations complémentaires telles que le groupe d'emballage, etc.
- Chercher le numéro ONU dans le tableau 3.2 A ADR.
- Si plusieurs lignes sont possibles, tenir compte des indications complémentaires correspondantes, p. ex. groupe d'emballage.
- La quantité maximale autorisée figure à la colonne 7a.

No ONU	Nom et description	Classe	Code de Classification	Groupe d'emballage	Étiquettes	Dispositions spéciales	Quantités limitées et exceptées	
(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	3.4 (7a)	3.5 (7b)
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A.	3	F1	I	3	274	0	E0
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Pression de vapeur à 50°C supérieure à 110 kPa	3	F1	II	3	274 601 640C	11	

Vous trouverez ci-dessous une liste des marchandises dangereuses fréquemment expédiées qui peuvent être envoyées en tant que marchandises dangereuses en quantités limitées:

Description	Numéro ONU	Groupe d'emballage	Quantité maximale autorisée par emballage intérieur
Bombe aérosol avec du gaz inflammable	UN 1950	Aucun	1 L
Désinfectant pour les mains à base d'éthanol, env. 70% d'éthanol	UN 1170	II	1 L
Cartouche de gaz non réutili-sable pour un petit barbecue	UN 2037	Aucun	1 L
White-spirit	UN 1300	III	5 L
Peinture, inflammable	UN 1263	II	5 L
Parfum	UN 1266	II	5 L

Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

4.2.2 Marchandises dangereuses en quantités exceptées (3.5 ADR)

Cette exemption porte sur les quantités de marchandises dangereuses les plus petites, expédiées par exemple par des laboratoires de chimie à des fins de test.

Emballage

Emballage composé de trois éléments

- Un emballage extérieur (solide, capitonné)
- Un emballage intermédiaire (matériau absorbant entre l'emballage intérieur et l'emballage intermédiaire)
- Un emballage intérieur (hermétique, protégé pour empêcher tout contact, ouverture en haut pour les matières liquides)



Identification

Identification pour les marchandises dangereuses en quantités exceptées (100 x 100 mm)

- * Indication du risque principal
- ** Expéditeur ou destinataire dans l'identification ou sur la même surface que l'identification



Quantité

- Quantité maximale autorisée par emballage intérieur selon le code figurant dans le tableau ci-dessous, colonne 7b, sur la base du numéro ONU et d'éventuelles indications supplémentaires telles que le groupe d'emballage, etc.
- Mention E0 = expédition EQ interdite!
- Répartition des codes à la sous-section 3.5.1.2 ADR
- Masse brute maximale autorisée pour un envoi, voir tableau dans la sous-section 3.5.1.2 ADR

Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

No ONU	Nom et description	Classe	Code de Classification	Groupe d'emballage	Etiquettes	Dispositions spéciales	Quantités limitées et exceptées	
	3.1.2	2.2	2.2	2.1.1.3	5.2.2	3.3	3.4	3.5
(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	(7a)	(7b)
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A.	3	F1	I	3	274	0	E0
1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Pression de vapeur à 50°C supérieure à 110 kPa	3	F1	II	3	274 601 640C	1 I	E2

Code	Quantité maximale nette par emballage intérieur (en grammes pour les solides et ml pour les liquides et les gaz)	Quantité maximale nette par emballage extérieur (en grammes pour les solides et ml pour les liquides et les gaz, ou la somme des grammes et ml dans les cas d'emballage en commun)
E0	Non autorisé tant que quantité exceptée	
E1	30	10
E2	30	500
E3	30	300
E4	1	500
E5	1	300

4.2.3 Piles au lithium de faible puissance et appareils contenant des piles au lithium à faible puissance

Les batteries qui remplissent les conditions de la disposition spéciale 188 sont couvertes par cette exemption.

Il s'agit entre autres de piles et de batteries pour petits appareils tels que des caméras, des clés de voiture, des appareils auditifs, des jouets, des petits outils de jardinage, des téléphones mobiles, des ordinateurs portables, etc.

Caractéristiques

Composition	Piles au lithium métal	Lithium-ion / lithium polymère
Structure	Pile Batterie	Pile Batterie
Rechargeables	Non	Oui
Définition de «faible puissance»	Pile: teneur en lithium ≤ 1 g Batterie: teneur en lithium ≤ 2 g	Pile: puissance ≤ 20 Wh Batterie: puissance ≤ 100 Wh
N° ONU Piles et batteries	UN 3090	UN 3480
N° ONU Piles et batteries intégrées à un équipement ou emballées avec celui-ci	UN 3091	UN 3481

4 Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

Emballage

Piles et batteries

- Emballage intérieur, non conducteur
- Batterie placée dans un emballage intérieur l'enfermant complètement
- Batteries protégées contre les courts-circuits
- Emballage extérieur robuste
- L'emballage intérieur ne doit pas bouger dans l'emballage extérieur



Piles et batteries montées dans des appareils

- Batteries protégées contre les courts-circuits
- Appareil protégé contre une mise en route involontaire
- Emballage extérieur robuste
- Les appareils ne doivent pas bouger dans l'emballage extérieur



Identification

- Marquage des petites piles au lithium peu puissantes: 100 x 100 mm (si l'envoi n'est pas assez grand, dimension minimale 100 mm de largeur x 70 mm de hauteur)
- Mention du numéro ONU correspondant



Exempté de marquage (disposition spéciale 188 f)

- Piles-boutons intégrées dans les appareils (clés de voiture, appareils auditifs, etc.)



4 Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

- Maximum 4 piles intégrées dans des appareils par colis et maximum 2 colis de 4 piles intégrées dans des appareils à un récepteur.



- Maximum 2 batteries intégrées dans des appareils par colis et maximum 2 colis de 2 batteries intégrées dans des appareils à un récepteur.



Quantité

- La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 30 kg.

 Attention: Les batteries au lithium endommagées et les appareils dont les batteries au lithium intégrées sont endommagées ne doivent pas être envoyés par colis.

4.2.4 Briquets ou recharges pour briquets

Cette exemption s'applique aux briquets qui peuvent être transportés conformément à la disposition spéciale 658.

Emballage

- Un emballage extérieur solide (capitonné)
- Emballage intérieur

Identification

Inscription sur l'envoi «UN 1057 BRIQUETS» ou «UN 1057 RECHARGES POUR BRIQUET»



Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

Quantité

- La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 10 kg.
- La quantité par véhicule ne doit pas être supérieure à 100 kg



Important

En cas d'application de cette disposition spéciale, l'étiquette de danger 2 doit être enlevée ou rendue illisible et remplacée par le marquage tel que décrit ci-dessus. Les colis portant une étiquette de danger sont stoppés.



4.2.5 UN3373, matière biologique, catégorie B

Cette exemption porte sur les matières biologiques présentant un risque de contagion pour les personnes en bonne santé. Cependant, la maladie n'évolue pas gravement chez les personnes ou les animaux en bonne santé et ne cause ni des séquelles aux personnes infectées ni leur décès.

Emballage

Emballage composé de trois éléments

Emballage extérieur

- Résistant
- Rigide si l'emballage intérieur ne l'est pas
- L'envoi complet doit résister à une chute d'une hauteur de 1,2 m, sans que son contenu ne s'échappe
- L'une des surfaces doit avoir une taille minimum de 100 × 100 mm



Emballage secondaire

- Étanche aux liquides et à la poussière
- Matériau absorbant entre l'emballage primaire et secondaire
- Rigide si l'emballage extérieur ne l'est pas

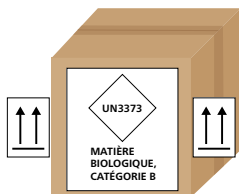
Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

Emballage primaire

- Étanche aux liquides et à la poussière
- Rembourrage ou séparation physique des récipients primaires

Identification

- Losange avec indication UN3373, au moins 50×50 mm, taille des caractères: au moins 6 mm
- Dénomination officielle selon le tableau 3.2 A ADR: «MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B», en majuscules, taille des caractères: au moins 6 mm
- Flèches d'orientation sur 2 côtés opposés de l'envoi pour les liquides > 50 ml par emballage primaire



Quantité

- La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 30 kg.

4.2.6 Échantillons de laboratoire

Les échantillons humains ou vétérinaires sont exemptés si la probabilité qu'ils contiennent des agents pathogènes est minimale.

Emballage

Emballage composé de trois éléments

Emballage extérieur

- Suffisamment résistant
- L'une des surfaces doit avoir une taille minimum de 100×100 mm

Récipient secondaire

- Étanche
- Matériau absorbant entre l'emballage primaire et secondaire pour les liquides

Récipient primaire

- Étanche
- Rembourrage ou séparation physique des récipients primaires



4 Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

Identification

Inscription sur l'envoi, en majuscules: «ÉCHANTILLON HUMAIN» ou «ÉCHANTILLON ANIMAL»



Quantité

- La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 30 kg

4.2.7 Matériel ou équipement médical

Il s'agit notamment de matériels ou d'équipements médicaux susceptibles d'être contaminés par des substances infectieuses ou d'en contenir.

Les matériels et équipements suivants ne sont toutefois pas couverts par cette exemption:

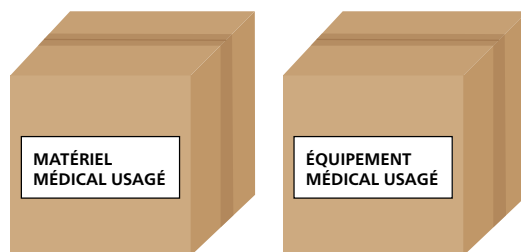
- Déchet médical
- Matières hautement infectieuses de catégorie A (UN 2814 / UN 2910)
- Matériels et équipements contaminés par d'autres marchandises dangereuses ou contenant des marchandises dangereuses

Emballage

Emballage résistant empêchant que son contenu ne se brise ou ne s'échappe dans des conditions normales de transport

Identification

Identification de l'envoi en lettres capitales «MATÉRIEL MÉDICAL USAGÉ» ou «ÉQUIPEMENT MÉDICAL USAGÉ»



Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

4.2.8 Neige carbonique

Emballage

Emballage extérieur

- Bien isolé
- Perméable aux gaz (risque d'explosion pour les récipients imperméables aux gaz)
- Empêche la fuite involontaire de neige carbonique

Emballage intérieur

- Résistant au froid, jusqu'à moins 78°C

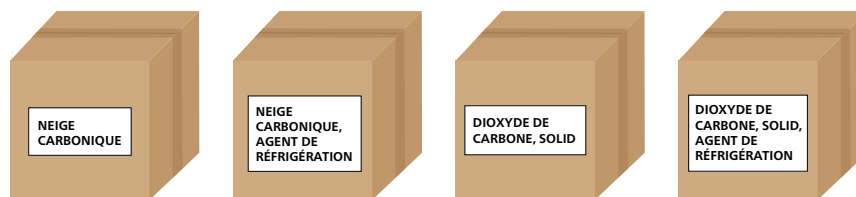
Identification

À indiquer en majuscules sur l'envoi:

Variante 1: envoi de neige carbonique: «NEIGE CARBONIQUE» ou «DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE»

Variante 2: envoi de neige carbonique à des fins réfrigérantes: «NEIGE CARBONIQUE, AGENT DE RÉFRIGÉRATION» ou «DIOXYDE DE CARBONE, SOLIDE, AGENT DE RÉFRIGÉRATION»

Si la neige carbonique est utilisée pour refroidir d'autres marchandises dangereuses, les étiquettes correspondantes doivent également être apposées sur l'emballage.



Quantité

La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 30 kg.

i Important

La neige carbonique est souvent étiquetée conformément aux dispositions en vigueur pour le fret aérien, ce qui n'est toutefois autorisé que si le colis est en provenance ou à destination directe d'un aéroport. Afin d'éviter tout retard, nous vous prions de veiller à ce que les colis soient correctement étiquetés. En effet, les membres de notre personnel ont pour instruction d'arrêter les colis portant des étiquettes de danger pour clarification.



4 Marchandises dangereuses dans le canal national des colis

4.2.9 Pas de bouteilles en verre, conformément à la disposition spéciale 653 ADR

Les petites bouteilles de gaz marquées de l'inscription UN 1006 ARGON COMPRIMÉ, UN 1013 DIOXYDE DE CARBONE, UN 1046 HÉLIUM COMPRIMÉ ou UN 1066 AZOTE COMPRIMÉ, dont le produit de la pression d'épreuve par la capacité est de 152 bars x par litre au maximum, peuvent être transportées dans le canal des colis dès lors que leur emballage extérieur porte mention du marquage correspondant.

Emballage

Emballage extérieur

- Résistant
- Capitonné

Emballage intérieur

- Les bouteilles de gaz doivent satisfaire aux dispositions générales de construction et de contrôle.

Identification

Losange de taille minimum 100×100 mm, avec le n° ONU correspondant








Quantité

La masse brute de l'envoi ne doit pas être supérieure à 30 kg.

Marchandises dangereuses dans le canal national du courrier

5.1 Marchandises dangereuses autorisées

Dans le canal national du courrier, la Poste transporte uniquement les marchandises dangereuses décrites ci-après.

Description	Identification
UN 3373 Matière biologique, catégorie B	
Échantillons de laboratoire: Échantillon humain exempté Échantillon animal exempté	 
Matériel médical usagé	 

5.2 Marchandises dangereuses exclues du transport

Seules les marchandises dangereuses mentionnées ci-dessous peuvent être transportées dans le canal courrier.

5.3 Emballage et désignation des marchandises dangereuses autorisées

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'emballage et l'étiquetage des marchandises dangereuses autorisées dans le canal courrier

5.3.1 UN3373, matière biologique, catégorie B

Cette exemption porte sur les matières biologiques présentant un risque de contagion pour les personnes en bonne santé. Cependant, la maladie n'évolue pas gravement chez les personnes ou les animaux en bonne santé et ne cause ni des séquelles aux personnes infectées ni leur décès.

Emballage

Emballage composé de trois éléments

Emballage extérieur

- Résistant
- Rigide si l'emballage intérieur ne l'est pas
- L'envoi complet doit résister à une chute d'une hauteur de 1,2 m, sans que son contenu ne s'échappe
- L'une des surfaces doit avoir une taille minimum de 100 × 100 mm

Emballage secondaire

- Étanche aux liquides et à la poussière
- Matériau absorbant entre l'emballage primaire et secondaire
- Rigide si l'emballage extérieur ne l'est pas

Marchandises dangereuses dans le canal national du courrier

Emballage primaire

- Étanche aux liquides et à la poussière
- Rembourrage ou séparation physique des récipients primaires



Identification

- Losange avec indication UN3373, au moins 50×50 mm, taille des caractères: au moins 6 mm
- Dénomination officielle selon le tableau 3.2 A ADR: «MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B», en majuscules, taille des caractères: au moins 6 mm



Quantité

Masse brute maximale de la lettre: consulter les [informations sur les produits](#) sur notre page d'accueil

5.3.2 Échantillons de laboratoire

Les échantillons humains ou vétérinaires sont exemptés si la probabilité qu'ils contiennent des agents pathogènes est minime.

Emballage

Emballage composé de trois éléments

Emballage extérieur

- Suffisamment résistant
- L'une des surfaces doit avoir une taille minimum de 100×100 mm

Récipient secondaire

- Étanche
- Matériau absorbant entre l'emballage primaire et secondaire pour les liquides

Marchandises dangereuses dans le canal national du courrier

Réceptif primaire

- Étanche
- Rembourrage ou séparation physique des récipients primaires



Identification

Inscription sur l'envoi, en majuscules: «ÉCHANTILLON DE LABORATOIRE HUMAIN» ou «ÉCHANTILLON DE LABORATOIRE ANIMAL»



Quantité

Masse brute maximale de la lettre: consulter les [informations sur les produits](#) sur notre page d'accueil

5.3.3 Matériel ou équipement médical

Il s'agit notamment de matériel ou d'équipements médicaux susceptibles d'être contaminés par des substances infectieuses ou d'en contenir.

Les matériels et équipements suivants ne sont toutefois pas couverts par cette exemption:

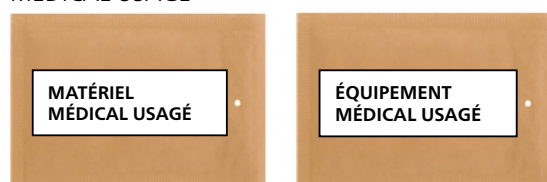
- Déchet médical
- Matières hautement infectieuses de catégorie A (UN 2814 / UN 2910)
- Matériels et équipements contaminés par d'autres marchandises dangereuses ou contenant des marchandises dangereuses

Emballage

Emballage résistant empêchant que son contenu ne se brise ou ne s'échappe dans des conditions normales de transport.

Identification

Identification de l'envoi en lettres capitales «MATÉRIEL MÉDICAL USAGÉ» ou «ÉQUIPEMENT MÉDICAL USAGÉ»



Quantité

Masse brute maximale de la lettre: consulter les [informations sur les produits](#) sur notre page d'accueil

Poste CH SA
Services logistiques
Wankdorfallee
43030 Berne

www.poste.ch/marchandisesdangereuses
Téléphone 0848 888 888
marchandisesdangereuses@poste.ch

